Edenred

A renvoyer par courrier ou par fax à :
Edenred Belgium - Département Chèques-Taxis
Avenue Herrmann-Debroux, 54 b5 - 1160 Bruxelles
Tél. : 02/678 28 11 - Fax : 02/678 28 28
Email : customer-BE@edenred.com

DECLARATION DE PERTE OU DE VOL DE CHEQUES-TAXIS

N° de client :

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Localité : Tél. :

Ma demande concerne des chèques-taxis perdus ou volés

Je déclare par la présente le vol / la perte de chèques-taxis,
du n° au n° (**).

Je les ai commandés en date du / /

En cas de vol, je joins également la copie du procès-verbal rédigé par le service de police.

Edenred Belgium procède à l'échange des titres à la fin de leur délai de validité (15 mois max.).
Avant tout échange, Edenred Belgium procède à divers contrôles et se réserve le droit de refuser l'échange.

Date : / / Signature du client :

RÉGION DE BRUXELLES - CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

(*) En cas de perte, le client s'engage à renvoyer à Edenred Belgium les chèques-taxis déclarés perdus et qu'il aurait éventuellement retrouvés.
(**) Si je connais les numéros des chèques-taxis perdus/volés. Les numéros des titres sont repris sur le ticket « Sans valeur ».